



---

*Document de séance*

---

**B9-0131/2020**

10.3.2020

# **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur

sur un accroissement du financement de l'Union en faveur des régions  
confrontées à des défis financiers et démographiques

**Viktor Uspaskich**

**Proposition de résolution du Parlement européen sur un accroissement du financement de l'Union en faveur des régions confrontées à des défis financiers et démographiques**

*Le Parlement européen,*

- vu le titre XVIII du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et en particulier ses articles 174 et 176,
- vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que, conformément au titre XVIII, article 174, du traité FUE, une attention particulière doit être accordée aux zones rurales et aux régions à faible densité de population;
- B. considérant que l'un des principes fondateurs de l'Union européenne est de réduire l'écart entre les régions et de favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale entre elles;
- C. considérant que, dans certaines régions, le PIB par habitant n'atteint même pas 20 % de la moyenne de l'Union, tandis que l'écart en matière de densité de population entre les régions peut aller de un à plusieurs milliers;
- D. considérant que plus de la moitié des États membres de l'Union verront se réduire, dans le budget 2021-2027, les fonds qui leur sont destinés, ce qui ne manquera pas d'aggraver encore davantage la fracture économique;
- 1. demande d'accroître le financement en vue de réduire les écarts entre les territoires en créant les conditions pour que toutes les régions puissent devenir compétitives et en vue de renforcer la cohésion économique et sociale;
- 2. demande à la Commission de présenter une proposition pour une politique de cohésion robuste et efficace après 2020.